



AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

EXAMENS DE SUIVI MÉDICAL DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

De la naissance à 16 ans, chaque enfant bénéficie de 20 examens de santé.

Ils permettent de faire régulièrement le point sur leur santé avec un médecin*.



Dans les 🕇 jours suivant la naissance
Au cours de la <mark>2^{ème} semaine</mark>
Avant la fin du <mark>1^{er} mois</mark>
1 mois
2 mois
3 mois
4 mois
5 mois
8 mois
11 mois
12 mois
Entre 16 et 18 mois**
Entre 23 et 24 mois**
2 ans
3 ans
4 ans
5 ans
Entre 8 et 9 ans**
Entre 11 et 13 ans**
Entre 15 et 16 ans**



* Ces examens peuvent être réalisés par un médecin en cabinet libéral, en centre de santé, ou jusqu'à 6 ans en PMI.

** Inclus

